



Problème avec mon ex bailleur

Par **titfée**, le **22/02/2011 à 15:13**

Bonjour, rn rn je vient a ce jour vous pauser qu elleque question car nous avavons rendu notre logement le 20 janvier 2011 e e jour nous venons de recevoir un courrier de notre ex bailleur qui nous réclame rn rn une réindéxation des loyers rn rn nous a fourni une facture de nettoyage rn rn hors lors de l état des lieu de sorti (fait sur papier libre) rien n a été notifié a l heure d aujourd hui elle veut garder la totalité de la caution que puije faire rn merci d avance

Par **mimi493**, le **22/02/2011 à 15:17**

Si l'EDL de sortie ne dit rien sur la saleté, elle n'a pas le droit de vous faire payer le nettoyage. rn Pour la revalorisation annuelle des loyers, elle peut revenir sur 5 ans, car c'était à vous de la faire d'office. Vérifiez bien votre bail et refaites les calculs. rn Est-ce que vous aviez la régularisation annuelle des charges ?

Par **titfée**, le **22/02/2011 à 15:27**

non rien na été fait au niveau des charges elle me fait parvenir un décompte mais je n y comprend rien et rien n est indiqué dans le bail rn voici le décomptern 1/03/2008
rn $550/112,43 \times 113,03 = 556,11$ rn $6,11 \times 12 = 73,32$ rn rn 1/03/2009
rn $556,11/113,68 \times 117,03 = 572,50$ rn $22,50 \times 12 = 270$ rn rn 1/03/2010
rn $572,50/117,03 \times 117,41 = 574,36$ rn $24,36 \times 10 = 243,60$ (01/03/2010 au 31/12/2010) rn janvier 2011
rn $24,36 \times 21/31 = 16,50$ rn rn net franchement je n y comprend rien je ne sais pas sur quoi elle ce base